



DÉBATS DU SÉNAT

2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 56

L'ÉTUDE SUR LES OBLIGATIONS DE CBC/RADIO-CANADA EN VERTU DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES ET DE LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

Troisième rapport du Comité des langues officielles et
demande d'une réponse du gouvernement—
Ajournement du débat

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 6 mai 2014

LE SÉNAT

Le mardi 6 mai 2014

L'ÉTUDE SUR LES OBLIGATIONS DE CBC/RADIO-CANADA EN VERTU DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES ET DE LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES LANGUES OFFICIELLES ET DEMANDE D'UNE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat passe à l'étude du troisième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles, intitulé *Les obligations linguistiques de CBC/Radio-Canada, Les communautés veulent se voir et s'entendre d'un océan à l'autre!*, déposé au Sénat le 8 avril 2014.

L'honorable Claudette Tardif : Honorables sénateurs, je propose :

Que le troisième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles, intitulé *Les obligations linguistiques de CBC/Radio-Canada, Les communautés veulent se voir et s'entendre d'un océan à l'autre!*, déposé au Sénat le mardi 8 avril 2014, soit adopté et que, conformément à l'article 12-24(1) du Règlement, le Sénat demande une réponse complète et détaillée du gouvernement, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles étant désigné ministre chargé de répondre à ce rapport.

— Honorables sénateurs, je suis heureuse de prendre la parole au sujet de la motion visant à approuver le rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé *Les obligations linguistiques de CBC/Radio-Canada, Les communautés veulent s'entendre et se voir d'un océan à l'autre!*, déposé en cette Chambre le 8 avril.

Permettez-moi de vous faire part des points saillants de ce rapport qui a été adopté à l'unanimité par le Comité sénatorial permanent des langues officielles.

Tout d'abord, j'aimerais remercier mes honorables collègues, la sénatrice Champagne, vice-présidente du comité, et la sénatrice Fortin-Duplessis, toutes deux membres du comité de direction, pour le rôle essentiel qu'elles ont joué dans la préparation de ce rapport.

Je tiens également à souligner la contribution importante de la sénatrice Chaput, qui a lancé cette étude lors de sa présidence, et la précieuse collaboration de tous les sénateurs qui ont contribué à cette étude. Je tiens aussi à souligner le travail remarquable de notre analyste, Mme Marie-Ève Hudon, et celui des greffiers, Mme Danielle Labonté et M. Daniel Charbonneau. Je remercie les représentants de CBC/Radio-Canada, qui ont offert leur coopération tout au long de cette étude. Tous les membres du comité expriment leur gratitude et leur reconnaissance aux témoins qui ont accepté de partager leur vécu, leurs connaissances et leurs suggestions.

À l'automne 2011, les membres du comité entreprenaient une étude sur les obligations de CBC/Radio-Canada en vertu de la Loi sur les langues officielles et de certains aspects particuliers de la Loi sur la radiodiffusion. Votre comité avait déjà effleuré la question dans des études précédentes. Cependant, c'était la première fois que le comité examinait en profondeur le rôle clé que joue cette institution fédérale à l'égard de la promotion de la dualité linguistique canadienne et du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le rapport se divise en trois chapitres. Le premier chapitre définit les obligations linguistiques de CBC/Radio-Canada en vertu de la

Loi sur la radiodiffusion et de la Loi sur les langues officielles. Le deuxième chapitre résume les principaux constats recueillis auprès des témoins qui ont comparu devant le comité sénatorial. Le troisième chapitre fait état des observations du comité sénatorial à l'égard du respect des obligations linguistiques du radiodiffuseur public et présente 12 recommandations à l'intention de CBC/Radio-Canada et du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles en vue d'améliorer la situation.

En formulant ses recommandations, le comité sénatorial a tenu compte d'abord des conditions de licence récemment accordées à CBC/Radio-Canada par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Il a, par la suite, mis en évidence l'importance pour CBC/Radio-Canada d'agir dans l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

Grâce aux témoignages exprimés lors des audiences publiques de la part de plus d'une quarantaine de témoins, représentés par 81 porte-paroles, le comité a pu obtenir un portrait réaliste et complet de la situation dans l'ensemble des régions du pays.

L'étude du comité sénatorial a examiné diverses questions, comme l'offre de services en français et en anglais, le reflet de la diversité régionale, les communications avec le public ainsi que la prise de mesures pour favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire et promouvoir la dualité linguistique. Cette étude a mis en lumière les préoccupations et les attentes de plusieurs intervenants à l'égard des obligations linguistiques de CBC/Radio-Canada. Tous les témoins qui ont comparu ont dit croire en l'importance des services offerts par le radiodiffuseur public.

Honorables sénateurs, l'un des constats unanimes de cette étude est la reconnaissance du rôle indispensable joué par CBC/Radio-Canada pour appuyer le développement et favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. CBC/Radio-Canada est perçue comme étant au cœur du développement des communautés. Cela se fait sentir à deux niveaux : par sa présence essentielle en français et grâce aux partenariats qu'elle forge avec les membres des communautés.

Pour illustrer l'importance d'une présence essentielle en français, la présidente de la Fédération culturelle canadienne-française a rappelé ce qui suit, et je cite :

[...] la francophonie canadienne ne peut être maintenue, se développer et s'épanouir que si elle est entendue, vue et vécue.

À certains endroits au Canada, Radio-Canada est le seul média d'information qui est disponible en français, soit à la télé, soit à la radio. Dans de telles circonstances, il ne fait aucun doute que la présence du radiodiffuseur public est considérée comme essentielle. Tous les témoins qui parlaient au nom des communautés francophones et acadiennes ont reconnu que CBC/Radio-Canada joue un rôle indispensable pour maintenir une présence en français à la grandeur du pays. Radio-Canada joue aussi un rôle rassembleur auprès des communautés. Selon les témoignages entendus, elle favorise des partenariats essentiels dans de nombreux secteurs, tels que les secteurs des arts et de la culture, qui touchent directement au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Malheureusement, CBC/Radio-Canada ne comble pas toutes les attentes. Année après année, les mêmes doléances se répètent : le radiodiffuseur doit assurer une plus grande présence en région et

doit déployer davantage d'efforts pour respecter pleinement ses obligations linguistiques. Bien que des efforts aient été réalisés par le radiodiffuseur public au fil des ans, force est de constater que ses défis en matière de langues officielles demeurent nombreux.

Il ressort de cette étude que CBC/Radio-Canada doit agir de toute urgence de façon à ne pas freiner le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Toute diminution de services pourrait entraîner des conséquences néfastes à long terme sur leur survie et leur épanouissement.

Les communautés ont été unanimes à exprimer leur volonté de se voir, de s'entendre et de se lire sur les ondes. La couverture des événements locaux par des journalistes, des reporters ou des vidéojournalistes présents en région a été citée à de nombreuses reprises comme un élément important pour refléter les réalités des communautés de langue officielle en situation minoritaire, non seulement en région mais aussi à l'échelle nationale et sur toutes les plateformes. Le manque de reflet de la diversité régionale des francophones dans tout le pays par l'intermédiaire d'émissions nationales diffusées aux heures de grande écoute a été l'une des critiques les plus virulentes.

CBC/Radio-Canada doit, par conséquent, démontrer que son processus décisionnel, ses mécanismes de consultation et de reddition de compte, de même que sa programmation tiennent compte des besoins des communautés.

Honorables sénateurs, voici quelques recommandations tirées des 12 recommandations que propose le comité :

• (1600)

En vertu des conditions des licences qui lui ont été accordées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et dans l'esprit de la Loi sur les langues officielles, votre comité recommande :

Que CBC/Radio-Canada prenne des mesures positives et concrètes qui permettront à tous les francophones du Canada de se voir, de se lire et de s'entendre en français.

Que CBC/Radio-Canada s'assure que tous les francophones et anglophones bénéficient d'une programmation de qualité équivalente dans l'ensemble des régions du Canada. CBC/Radio-Canada doit agir comme chef de file pour la promotion de la dualité linguistique.

Cela dit, plusieurs témoins ont noté de grandes différences dans la culture organisationnelle du réseau français et du réseau anglais de la Société et ont fait ressortir le phénomène des deux solitudes. Je cite la présidente de la Fédération des communautés francophones et acadiennes qui, elle aussi, fait ressortir le phénomène des deux solitudes, et qui a dit ce qui suit :

Cet engagement en matière de dualité linguistique vise autant CBC que Radio-Canada. Pourtant, force est de constater que dans plusieurs régions on fait face à deux solitudes. Pour la CBC, la plupart du temps, c'est comme si nos communautés n'existaient pas. Or, s'il existe dans notre société un intervenant qui est bien placé pour bâtir des ponts et favoriser une meilleure compréhension entre les Canadiens de langue française et les Canadiens de langue anglaise, c'est bien CBC/Radio-Canada.

C'est également l'avis de notre collègue, l'ancien sénateur Pierre De Bané, qui a eu l'occasion, à plusieurs reprises et sur diverses tribunes, d'exprimer sa vision au sujet des manquements de CBC/Radio-Canada sur la question du « partage d'une conscience et d'une identité nationales ».

Un constat important qui est ressorti des audiences publiques est que les services offerts en français dans le Nord du pays sont très limités. Devant le CRTC, l'association franco-yukonnaise a indiqué ce qui suit, et je cite :

Il existe une iniquité évidente entre les services en français et ceux en anglais dans le Nord canadien. En raison de la structure même de CBC/SRC, on peut remarquer que la situation n'est pas comparable. En anglais, CBC North diffuse des émissions pour le Nord produites par des gens qui vivent dans le Nord pour un auditoire du Nord. En français, il n'y a pas de SRC Nord, pas de budget spécifique, pas de bureau, pas d'émissions propres. Cette région du pays n'existe tout simplement pas en français.

Dans ma province, l'Alberta., le signal radiophonique de Radio-Canada en français n'est pas disponible dans le parc national de Jasper, alors qu'il l'est en anglais.

Le directeur général du English Language Arts Network a tenu à souligner un cas particulier où une localité n'a pas accès au signal régional de la CBC : il s'agit de la collectivité de Wakefield, près de la frontière ontarienne. Selon ses dires :

Un des problèmes récurrents de CBC, c'est que toute la région qui touche à la frontière ontarienne est desservie par l'Ontario. Des localités comme Wakefield ne reçoivent pas de signal du Québec et se sentent donc complètement isolées du reste de la communauté.

Votre comité recommande aussi que CBC/Radio-Canada intensifie dès maintenant les occasions de collaboration entre ses réseaux français et anglais et que le conseil d'administration partage son plan de collaboration avec le comité sénatorial d'ici le 31 décembre 2014. Le comité sénatorial estime que, de par sa composition, avec un pendant francophone et un autre anglophone, la Société est l'incarnation même de la dualité linguistique et elle doit faire en sorte d'agir comme ambassadrice de ce principe, tel qu'il est inscrit dans la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Son Honneur le Président intérimaire : Est-ce que cinq minutes de plus sont accordées à la sénatrice Tardif?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Tardif : Il est important que CBC/Radio-Canada intensifie les occasions de collaboration entre ses deux réseaux et favorise une compréhension commune de ses obligations linguistiques. Il semble en effet évident, selon les témoignages entendus, que les mécanismes actuels d'échanges entre les deux réseaux comportent des lacunes.

Dans la même veine, le comité recommande que CBC/Radio-Canada s'engage à refléter la diversité régionale et les réalités des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans sa programmation nationale, aux heures de grande écoute, en favorisant une plus grande collaboration entre ses stations régionales et son réseau national et en facilitant les échanges d'une station à l'autre, d'une plateforme à l'autre (radio, télévision, Web) et d'un réseau à l'autre.

Que CBC/Radio-Canada démontre comment son processus décisionnel a tenu compte de la rétroaction des communautés de langue officielle en situation minoritaire exprimée lors des consultations et que le conseil d'administration informe le comité sénatorial des mesures prises d'ici le 31 décembre 2014. Des changements dans les mécanismes existants de consultation et dans la culture organisationnelle ont été réclamés par de nombreux témoins, afin de permettre à CBC/Radio-Canada d'être mieux au

fait des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Tout au long des audiences publiques, les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont réclamé la mise sur pied d'un mécanisme formel de consultation à l'image des obligations comprises dans la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Votre comité recommande aussi que CBC/Radio-Canada s'engage à refléter les talents culturels et artistiques des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire dans sa programmation nationale, aux heures de grande écoute, sur l'ensemble de ses plateformes (radio, télévision, Web). Le radiodiffuseur public doit offrir une vitrine indispensable à de nombreux artistes francophones et anglophones du Canada. La présidente de la Fédération culturelle canadienne-française décrit l'apport de la SRC envers les producteurs indépendants comme suit, et je cite :

Les partenariats avec les producteurs indépendants ont aussi un effet bénéfique sur le développement de l'ensemble de l'industrie culturelle franco-canadienne et particulièrement sur celle de la production télévisuelle. Notons d'ailleurs que ces partenariats favorisent notamment la rétention des artistes et des travailleurs culturels dans nos communautés et évitent l'exode des talents vers les grands centres, un enjeu particulièrement problématique dans la francophonie canadienne.

Votre comité recommande que le gouvernement du Canada, par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, accorde à CBC/Radio-Canada une aide financière ciblée pour poursuivre l'appui à la production locale dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire au-delà du 31 août 2014. Rappelons-nous, honorables sénateurs, que le CRTC a pris la décision en 2012 d'éliminer progressivement le fonds jusqu'au 31 août 2014, ce qui représente une perte pour CBC/Radio-Canada de 47,1 millions de dollars.

Le comité sénatorial reconnaît d'emblée que la disparition du fonds pour l'amélioration de la programmation locale pourrait avoir des effets très dommageables sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

• (1610)

De façon unanime, les témoins qui ont comparu devant le comité sénatorial ont reconnu le soutien à la programmation locale comme un élément essentiel pour favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Honorables sénateurs, à la lumière des événements récents, qui vont des compressions budgétaires aux changements démographiques, en passant par le développement des nouvelles technologies et les réalités d'un marché de plus en plus concurrentiel, votre comité est conscient que le radiodiffuseur public fait face à d'importants défis. Toutefois, en tant qu'institution fédérale, CBC/Radio-Canada est tenue de respecter les obligations inscrites dans la Loi sur les langues officielles.

Honorables sénateurs, nous croyons que, à la lueur des témoignages entendus, CBC/Radio-Canada doit redoubler d'ardeur pour répondre aux exigences qui lui incombent en matière de langues officielles. Les recommandations présentées dans ce rapport visent à améliorer la situation et ce, sans attendre. Le comité sénatorial suivra de très près les actions du radiodiffuseur public à la lumière des recommandations présentées dans son rapport. Le vocable « ICI Radio-Canada » doit prendre son sens partout et pour tous les Canadiens.

Honorables sénateurs, je vous recommande vivement d'appuyer cette motion et d'adopter le rapport.

(Sur la motion de la sénatrice Fortin-Duplessis, le débat est ajourné.)
